Grandes cultures

N° 1 du 14/02/2017

Bulletin de santé du végétal Auvergne

À retenir

Colza

- Aucune capture à ce jour de charançon de la tige du colza. Il est désormais indispensable de remettre les cuvettes en place.
- Les dégâts de larves d'altises restent encore très faibles, la reprise de végétation marquera la fin du risque vis-à-vis de ce ravageur.

Colza

Réseau 2016-2017

Depuis la remise en place des pièges au 31 janvier, 12 parcelles ont fait l'objet d'au moins une visite, parmi les 22 parcelles du réseau.

Stades des colzas

75% des parcelles observées sont actuellement au stade C1, correspondant au début de reprise de végétation avec l'apparition de nouvelles feuilles.
12% des parcelles n'ont pas encore débuté la reprise de végétation.
13% des parcelles sont observées au stade C2 (rappel des stades en annexe).

Les colzas ont profité d'un mois de décembre relativement poussant, leur permettant de bien supporter les gelées de janvier. Les biomasses s'établissent entre 600g et plus de 2 kg en sortie d'hiver.

Ravageurs

Charançon de la tige du colza

- Période de risque : Le risque vis-à-vis du charançon de la tige apparaît lorsque les deux conditions suivantes sont réunies : présence de tige tendre à partir du stade C2 et présence de femelles aptes à la ponte.
Le stade E marque la fin du risque principal.

- Seuil indicatif de risque : Aucun seuil pour ce ravageur. La seule présence des adultes sur les parcelles, détectée par les captures dans les pièges sur végétation constitue un risque pour la culture. Le délai d'intervention est de 8 à 10 jours après les premières captures significatives, durée nécessaire pour que les femelles soient aptes à la ponte, durant le stade sensible du colza (passage de C1 à C2 jusqu'au stade E).

.../...

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Bulletin de santé du végétal
ÉCOPHYTO

- Observation : Aucune capture n'a été réalisée à ce jour sur les 12 observations réalisées. Par ailleurs, l'outil Expert (ex-proplant) indique également que le vol n'a pas débuté.
Attention à la confusion possible avec le charançon de la tige du chou (voir annexe).

- Analyse du risque : Actuellement le risque est très faible.

D'une part le vol n'a pas débuté, et d'autre part la proportion de parcelles qui présente un décollement de la tige (passage de C1 à C2), donc de la tige tendre, est encore très faible.
Toutefois les conditions sont favorables au développement des plantes. Il est donc désormais indispensable de surveiller l'arrivée du ravageur sur les parcelles en remettant dès à présent en place les cuvettes jaunes sur la végétation.
Consultez régulièrement l'outil Expert http://www.terresinovia.fr/outils/detail/outils/4/ , pour repérer les jours plus ou moins favorables au vol du charançon de la tige du colza.

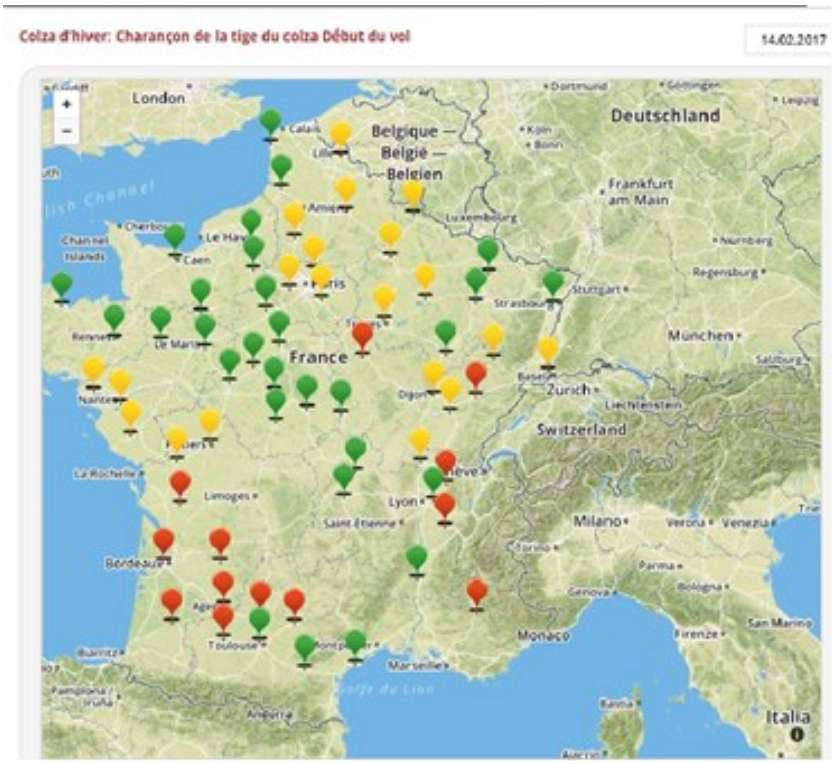

Charançon de la tige du chou

Le charançon de la tige du chou a été piégé dans une parcelle sur la commune de Souvigny (03).

Cet insecte n'est pas considéré comme nuisible pour la culture de colza. Son arrivée sur les parcelles de colzas peut être simultanée voire légèrement en avance, par rapport à celle du charançon de la tige du colza.

Attention à ne pas confondre ces deux insectes (voir annexe).

Altises d'hiver ou grosses altises Larves

- Période de risque : depuis le stade 6 feuilles jusqu'au stade reprise de végétation.

- Seuil indicatif de risque : 2-3 larves par plante ou 7 plantes sur 10 avec des larves dans les pétioles des feuilles. Les dégâts ne sont importants que si le cœur des plantes est touché ce qui est rare dans le cas de colzas bien développés.

- Observations : 7 parcelles ont fait l'objet d'une observation en sortie d'hiver. Parmi elles, 4 présentent des galeries dans les pétioles avec en moyenne 10% de plantes touchées. Le taux de plantes touchées varie entre 5% et 40% selon les parcelles.

- Analyse du risque : Aucune parcelle n'atteint le seuil indicatif de risque. Les colzas arrivent en fin de risque vis-à-vis de ce ravageur, avec la reprise de végétation.

.../...

Hernie des crucifères

Observation : Des galles racinaires de hernie ont de nouveau été décelées sur une parcelle dans l'Allier.

Galles de hernie (Terres Inovia)

L'incidence de la hernie sur le rendement dépend de la date et du degré de contamination. Sa nuisibilité peut être forte localement, allant de la perte de quelques quintaux jusqu'au retournement de la parcelle, dans le cas d'une attaque précoce et intense.

La mise en culture d'une variété résistante reste la voie la plus efficace pour assurer un haut niveau de production. Il est conseillé de ne pas cultiver ces variétés plus d'une année sur quatre sur la même parcelle, pour limiter le risque de contournement de cette résistance.

ANNEXE

Rappel des stades

Stade C1 : Reprise de végétation ; Apparition de jeunes feuilles ;
Stade C2 : Entre-nœuds visibles. On distingue un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles.
Stade D1 : Boutons accolés encore cachés par les feuilles terminales.

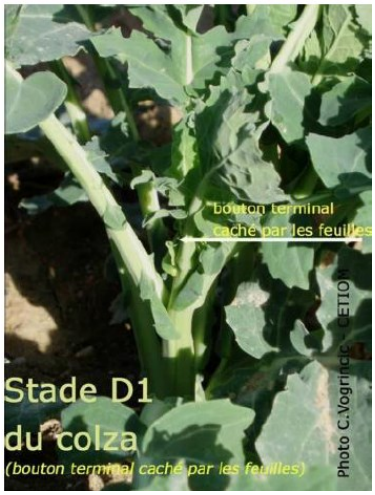

.../...

Distinguer le charançon de la tige du colza, de celui de la tige du chou

	Charançon de la tige du colza	Charançon de la tige du chou
Tailles	3 à 4 mm	2.5 à 3 mm
Aspect du corps	Gris cendré à noir	Gris cendré
Extrémité des pattes	Noire	Rousse
Nuisibilité	Forte	Nulle

Ce BSV reprend des observations ponctuelles qui donnent des tendances régionales. La Chambre Régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.
Action pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Directeur de Publication: Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture
Coordonnées référent: François Roudillon (CA 03) - froudillon @allier.chambagri.fr - 04 70 48 42 42
Publication Hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation